

# REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2022

Portée par une très belle première édition en 2021, la ville de Schiltigheim relance un concours photo pour mettre à l'honneur l'art de la prise de vue et le regard porté par les habitants sur leur environnement proche.

Exposition sur les grilles du Parc du Château du 1er juillet au 30 septembre 2022

Evènement en partenariat avec la HEAR à Strasbourg, l'hypermarché E. Leclerc, LABO 1000 à Schiltigheim, la Librairie Totem, la Maison du Jeune Citoyen et la Brasserie Storig

+ Exposition de l'édition 2021 au Parc des Oiseaux - Axe piétons/cycles entre la rue de Cronembourg et la rue de Schirmeck

## THÈME DU CONCOURS

### **"PORTES à PORTES"**

Laissez votre sensibilité de photographe se tourner vers ces portes, connues ou inconnues, qui jalonnent votre route !

Les portes nous protègent ou nous repoussent. Elles sont les plus fortes avec leurs gonds, leurs clenches, leurs gâches, leurs pènes et leurs poignées ; leurs serrures indiscretes et leurs verrous blindés. Garanties de notre intimité, de notre territoire, mais obstacles à nos désirs, à nos possibles rencontres. Ouvrons-les, et les chemins s'ouvrent eux aussi. Pour certaines, on aimerait pouvoir les laisser battantes à jamais, épris de liberté que nous sommes. D'autres resteront fermées sur des secrets inviolables, gardiennes de la fantaisie des puissants. Portes anciennes, spectatrices de l'histoire des générations, vieilles portes des fermes comme des institutions ; portes des villes, barricades de verre aux reflets inconstants, traversées tant et tant par les âmes anonymes ; portes de nos maisons, que nous connaissons trop mais que nous aimons bien. Qu'y a-t-il derrière vous, portes banales ou excentriques ? Portes raisonnables ou mystérieuses ? Qui se cache dans votre ombre tranquille ? Dans votre entrebâillement, peut-être y aura-t-il un visage ? Faudra-t-il, pour le voir, tirer la bobinette du conte ? Le pouvons-nous encore ? Alors que les devises ne sont plus aux frontispices, mais dans les coffres des banques... Qu'importe ! Porter le regard vers vous, c'est déjà une réponse.

Stanislas Martin-Finzo

*Conseiller délégué aux Pratiques amateurs - Ville de Schiltigheim*

Maïté Elia

*Conseillère déléguée à la Participation des Enfants et des Jeunes et aux Actions Culturelles - Ville de Schiltigheim*

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le concours est ouvert à toute personne physique à l'exception des membres du jury et de leur famille
- Le concours est ouvert sans limite de territoire
- Le concours se décline en deux catégories :
  - les jeunes de moins de 18 ans
  - les adultes de plus de 18 ans
- La participation au concours est gratuite et implique l'entière acceptation du présent règlement

## CALENDRIER

L'appel à participer au concours est ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 29 mai 2022.

- **29 mai 2022** : Limite du rendu des photographies
- **4 juin 2022** : Présélection par le jury professionnel
- Entre le **6 et le 30 juin 2022** : Impression + accrochage des photographies retenues
- Entre le **1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2022** : Affichage/Exposition sur les grilles du Parc du Château + Exposition de l'édition 2021 au Parc des Oiseaux - Axe piétons/cycles entre la rue de Cronembourg et la rue de Schirmeck
- **30 juin 2022 à 18h au Parc du Château** : Inauguration officielle
- **31 août 2022** : Clôture des votes du public via facebook et des votes du Jury professionnel
- **16 septembre à 18h au Parc du Château** : Remise des prix aux 6 gagnants

## MODALITES DE PARTICIPATION

- Chaque participant peut présenter 1 photographie maximum au format numérique : format .jpeg Haute Définition 300 DPI sans compression
- La photographie peut être en couleur ou noir et blanc
- La photographie ne doit pas être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel
- La photographie devra être titrée par son auteur
- Le fichier devra être renommé de la façon suivante : « NOM PRENOM – TITRE de la photographie.jpg »
- Les fichiers devront être renvoyés par mail uniquement à [concours.photo@ville-schiltigheim.fr](mailto:concours.photo@ville-schiltigheim.fr) en précisant dans le corps du mail le Nom, Prénom, adresse postale complète et numéro de téléphone du participant, assortis des mentions obligatoires suivantes :

### Pour les participants majeurs :

*Je soussigné(e), Nom Prénom*

*Souhaite participer au concours photo 2022 organisé par la Ville de Schiltigheim,*

*Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions,*

*Autorise la Ville de Schiltigheim à utiliser ma photographie dans le cadre de l'exposition et pour tout support de communication de la Ville.*

*Lieu et Date*

### Pour les participants mineurs :

*Je soussigné(e), Nom Prénom*

*Autorise mon enfant, Nom Prénom, à participer au concours photo 2022 organisé par la Ville de Schiltigheim,*

*Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions,*

*Autorise la Ville de Schiltigheim à utiliser ma photographie dans le cadre de l'exposition et pour tout support de communication de la Ville.*

*Lieu et Date*

- Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photographies et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété intellectuelle, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public desdites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication édités par la Ville de Schiltigheim
- Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.
- La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation desdites photos

## JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

- La sélection des photographies sont jugées sur trois aspects :
  - Pertinence du sujet
  - Originalité
  - Technique et intérêt artistique
- Le jury « Ville de Schiltigheim » est constitué de :
  - Stanislas Martin - Finzo - *Conseiller délégué aux Pratiques amateurs - Ville de Schiltigheim*
  - Maïté Elia - *Conseillère déléguée à la Participation des Enfants et des Jeunes et aux Actions Culturelles - Ville de Schiltigheim*
  - Jean-Jacques Strauss - *Labo 1000 à Schiltigheim*
  - Sabrina Kral - *Responsable Marketing et Communication Supermarché E. Leclerc à Schiltigheim*
  - Jérémy Lheureux - *Photographe amateur*
  - Camille Bonnefoi - *Photographe professionnelle*
  - Éléonore Tissier - *Animatrice de l'atelier "Regard photo" à la MJC*
  - Tess Gilles - *Gagnante Prix du jury 2021*
  - Louise Thil - *Gagnante Prix du public 2021*
  - 1 membre de l'atelier "Regard photo" de la MJC sous réserve de sa non-participation au concours
  - 2 membres du Conseil des Enfants/Jeunes de la Ville de Schiltigheim
- Le jury « Prix du public » est constitué de citoyens votant via facebook
- L'organisateur se réserve le droit d'invalider toute participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre du concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

## RIX / LOTS A GAGNER

Rappel > Le concours se décline en deux catégories :

- les jeunes de moins de 18 ans
- les adultes de plus de 18 ans

La Ville de Schiltigheim se réserve le droit de modifier les lots désignés ci-dessous.

Des lots gagnants sont attribués comme suit :

### PRIX DU JURY

#### Catégorie Adultes

- 1<sup>er</sup> prix** > Inscription annuelle à l'atelier public photographie de la HEAR d'une valeur de 250€
- 2<sup>e</sup> prix** > Lot d'une valeur de 150€ offert par le supermarché E. Leclerc Schiltigheim
- 3<sup>e</sup> prix** > Bon de 30€ au LABO 1000 équivalent à 2 tirages/agrandissement 35-40cm
  - + Visite de Labo 1000 et découverte des techniques d'impression
  - + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2022-2023

#### Catégorie Jeunes

- 1<sup>er</sup> prix** > Bon cadeau Totem 50€ + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2022-2023
- 2<sup>e</sup> prix** > Inscription à l'atelier photographique de la Maison du Jeune Citoyen à Schiltigheim 2022-2023
- 3<sup>e</sup> prix** > Bon cadeau Totem 20€

## PRIX DU PUBLIC

### Catégorie Adultes

- 1er prix** > Lot d'une valeur de 150€ offert par le supermarché E. Leclerc Schiltigheim
- 2<sup>e</sup> prix** > Bon de 30€ au LABO 1000 équivalent à 2 tirages/agrandissement 35cmx40cm  
+ Visite de Labo 1000 et découverte des techniques d'impression  
+ 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2022-2023
- 3<sup>e</sup> prix** > Coffret Bières Storig

### Catégorie Jeunes

- 1<sup>er</sup> prix** > Bon cadeau Totem 50€ + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2022-2023
- 2<sup>e</sup> prix** > Inscription à l'atelier photographique de la Maison du Jeune Citoyen à Schiltigheim 2022-2023
- 3<sup>e</sup> prix** > Bon cadeau Totem 20€

Et ce, lors d'une cérémonie de remise des prix qui se déroulera le 16 septembre 2022 à 18h au Parc du Château. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 1er septembre 2022. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en euros.

## **INFORMATIONS NOMINATIVES**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.

Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant. De son côté, la Ville de Schiltigheim prend toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

## **ANNULATION**

La Ville de Schiltigheim se réserve le droit d'annuler le concours.

Fait à Schiltigheim pour valoir ce que de droit  
Le 4 avril 2022